



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
FRANCE EPARGNE ACTIONS
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A. société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social : KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z775 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement FRANCE EPARGNE ACTIONS

1, rue de la Vrillière - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FRANCE EPARGNE ACTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2020

KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

Bilan actif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	84,203,050.65	72,342,931.25
Actions et valeurs assimilées	83,206,652.58	71,160,003.18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	83,206,652.58	71,160,003.18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	996,398.07	1,182,928.07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	996,398.07	1,182,928.07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	160,008.38	98,548.69
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	160,008.38	98,548.69
Comptes financiers	100,273.25	99,552.99
Liquidités	100,273.25	99,552.99
TOTAL DE L'ACTIF	84,463,332.28	72,541,032.93

Bilan passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-	-
Capital	76,540,314.95	61,939,727.20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	15,731.31	5,757.52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5,582,102.10	8,557,459.22
Résultat de l'exercice (a,b)	2,013,711.58	1,890,579.84
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	84,151,859.94	72,393,523.78
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	311,472.34	147,509.15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	311,472.34	147,509.15
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	84,463,332.28	72,541,032.93

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,715,849.89	2,560,215.56
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	2,715,849.89	2,560,215.56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-621.25	-1,343.11
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-621.25	-1,343.11
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,715,228.64	2,558,872.45
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-589,099.29	-608,019.84
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,126,129.35	1,950,852.61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-112,417.77	-60,272.77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	2,013,711.58	1,890,579.84

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité sont appliqués à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité à leur prix d'acquisition frais exclus, le cas échéant coupon inclus et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou, à défaut, par recours à des modèles financiers. Les frais afférents aux négociations sont intégrés dans des comptes « frais de négociation ».

La différence entre la valeur actuelle utilisée lors du calcul de la valeur liquidative et le prix d'acquisition des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille est enregistrée dans des comptes de « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours MID des devises du contributeur WM Company aux « Closing Spots » 16h heure de Londres du jour de l'évaluation.

Actions, obligations et titres assimilés cotés

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions sont évaluées sur la base du dernier cours du marché de référence le jour de l'évaluation. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille ouvrée est utilisé.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées aux cours de clôture ou de fixing communiqués par différents prestataires de services financiers :

- FTSE MTS daily fixing de 16h pour les obligations d'État de la Zone Euro ayant une durée de vie résiduelle supérieure à 1 an ;
- MTS national représentatif de chaque pays à 16h pour les obligations d'État de la Zone Euro ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 1 an ;
- Markit pour les obligations d'État des États-Unis d'Amérique ;
- Xtrakter pour les obligations non représentatives d'une dette d'État (entreprises, agences gouvernementales, agences supranationales, ...).

En cas de non-cotation d'une valeur, le cours de clôture ou de fixing de la veille ouvrée est utilisé. En l'absence de cours pendant 5 jours, un cours est calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread de crédit et d'une courbe de taux. Les intérêts courus des obligations sont calculés selon la méthode obligataire (absence de calcul de coupon le premier jour et coupon plein le jour du détachement) en date de règlement.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Instruments du Marché Monétaire

Lorsqu'ils ne font pas l'objet de transactions significatives, les instruments du marché monétaire et assimilés sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux de référence retenu, le cas échéant augmenté ou diminué d'une marge en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre, est calculé :

- par l'interpolation sur l'échéance correspondante de la courbe ASK EUR OIS (EONIA) (ticker Bloomberg YCSW0133) pour les titres en EUR ;

- par l'interpolation sur l'échéance correspondante de la courbe ASK USD OIS (FED FUNDS) (ticker Bloomberg YCSW0042) pour les titres en USD.

Les intérêts courus des instruments du marché monétaire et assimilés sont calculés selon la méthode monétaire (calcul de coupon dès le premier jour et coupon plein la veille du détachement). Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative du vendredi.

Lorsqu'ils font l'objet de transactions significatives, les instruments du marché monétaire et assimilés sont valorisés au prix du marché :

- les Bons du Trésor ou assimilés d'État de la Zone Euro sont évalués sur la base du cours de la place FTSE MTS daily fixing de 16h ou à défaut celui de la place MTS Nationale de 16h ;
- les Treasury Bills ou assimilés représentatifs d'une dette d'État des États-Unis d'Amérique sont valorisés sur la base d'un cours Xtrakter.

Parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC)

Les parts ou actions d'OPC non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC cotés sont quant à elles, évaluées sur la base du dernier cours du marché de référence le jour de l'évaluation.

Opérations temporaires sur titres

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire, sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion :

- les titres reçus en pension sont évalués à leur valeur fixée dans le contrat ;
- les titres donnés en pension conservent leur méthode de valorisation initiale, la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat majorée des intérêts courus ;
- les intérêts relatifs aux opérations de prise ou de mise en pension sont comptabilisés linéairement aux conditions du contrat ;
- la créance représentative des titres prêtés ainsi que les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché ;
- la rémunération due ou à recevoir dans le cadre des opérations de prêts emprunts de titres, est comptabilisée linéairement aux conditions du contrat ;
- la créance représentative des titres donnés en garantie ainsi que les titres reçus en garantie sont évalués à leur valeur de marché sous réserve des limites de rating et des haircut ;
- le cash reçu en garantie ou donné en garantie est inscrit au bilan à l'actif du fonds dans la rubrique « liquidités ».

Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel

- les opérations portant sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés français ou étrangers, sont valorisées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation.
- les opérations contractuelles à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable à l'OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.
- les contrats d'échanges de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation au taux d'intérêt du marché des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt). Ce prix est corrigé, le cas échéant, du risque de signature.

Dépôts

Les dépôts bancaires sont évalués pour la valeur fixée dans le contrat, majorée des intérêts courus.

Hors-Bilan

Les engagements hors-bilan sont évalués selon les méthodes suivantes :

- les engagements sur marchés à terme ferme :
 $\text{cours de compensation} \times \text{nominal du contrat} \times \text{quantité}$
- les engagements sur marchés optionnels :
 $\text{cours du sous jacent} \times \text{nominal du contrat (ou quotités)} \times \text{quantité} \times \text{delta}$
- les engagements sur contrats de swap :
 $\text{valeur nominale du contrat}$

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le Résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, dividendes et autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Conformément à l'article 93 de la loi de finances pour 2004 (loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003), les crédits d'impôts unitaires attachés aux revenus encaissés transférables aux porteurs personnes physiques seront déterminés en divisant la masse des crédits d'impôts par le nombre total de parts existant au jour de la distribution.

Les plus et moins-values

Les plus ou moins-values sont calculées à partir des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieures n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Récupérations des retenues à la source et frais engagés par BDF-Gestion

Des frais ont été engagés dès 2013 par la société de gestion au nom des FCP afin de transmettre aux autorités fiscales nationales les demandes de récupérations de retenues à la source. Compte tenu de l'ancienneté des procédures et de leur espérance faible de récupération à moyen terme, il a été décidé que BDF-Gestion serait remboursée des frais au fur et à mesure des remboursements.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

SOMMES DISTRIBUABLES	PART D
Affectation du Résultat Net	Distribution
Affectation des Plus ou Moins-values nettes réalisées	Capitalisation

FRAIS DE GESTION

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...).

Les frais de gestion sont provisionnés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative sur la base du nombre de jours de l'année civile en cours. Le cumul de ces frais respecte les taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

FRANCE EPARGNE ACTIONS

FRAIS FACTURÉS AU FCP	ASSIETTE	TAUX BARÈME
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC détenus dans le portefeuille	0,75% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	-	-
Commissions de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Sur chaque mouvement	Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	72,393,523.78	84,421,436.85
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2,864,036.17	2,836,681.85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-8,020,804.04	-6,250,199.77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9,225,611.84	11,993,718.03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3,207,193.19	-2,947,639.11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-222,935.74	-208,700.25
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10,872,220.05	-17,538,254.15
Différence d'estimation exercice N	16,186,612.58	5,314,392.53
Différence d'estimation exercice N-1	-5,314,392.53	-22,852,646.68
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1,878,728.28	-1,864,372.28
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,126,129.35	1,950,852.61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	84,151,859.94	72,393,523.78

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2019
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2019	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	59,323	
Nombre de titres rachetés	163,041	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	5,435.43	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	1,763.91	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	589,099.29	0.74
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2019
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	160,008.38
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	160,008.38
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	54,422.34
Autres créditeurs divers	257,050.00
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	311,472.34

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2019
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	100,273.25
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	100,273.25	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 décembre 2019, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	15,731.31	5,757.52
Résultat	2,013,711.58	1,890,579.84
Total	2,029,442.89	1,896,337.36
Affectation		
Distribution	2,018,788.19	1,879,579.65
Report à nouveau de l'exercice	10,654.70	16,757.71
Capitalisation	-	-
Total	2,029,442.89	1,896,337.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1,589,597	1,693,315
Distribution unitaire	1.27	1.11
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	10,919.00
provenant de l'exercice N-4	10,919.00	8,831.00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,582,102.10	8,557,459.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,582,102.10	8,557,459.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,582,102.10	8,557,459.22
Total	5,582,102.10	8,557,459.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	42.26	43.60	47.82	42.75	52.93
Actif net (en k EUR)	82,081.54	80,940.76	84,421.44	72,393.52	84,151.86
Nombre de titres					
Parts D	1,941,975	1,856,420	1,765,094	1,693,315	1,589,597

	07/03/2016	06/03/2017	05/03/2018	06/03/2019	31/12/2019
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					
(y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	0.97	1.11	1.07	1.11	1.27
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)					
personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	0.41	0.69	2.55	5.05	3.51
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2019

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				83,206,652.58	98.88
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				83,206,652.58	98.88
ACCOR SA	20,565	41.75	EUR	858,588.75	1.02
ADP	3,000	176.10	EUR	528,300.00	0.63
AIR FRANCE-KLM	50,000	9.92	EUR	496,200.00	0.59
AIR LIQUIDE SA	5,500	126.20	EUR	694,100.00	0.82
AIR LIQUIDE SA	5,335	126.20	EUR	673,277.00	0.80
AIR LIQUIDE SA-PF	17,656	126.20	EUR	2,228,187.20	2.65
AIRBUS SE	30,000	130.48	EUR	3,914,400.00	4.65
ALD SA	10,000	13.84	EUR	138,400.00	0.16
AMUNDI SA	4,000	69.90	EUR	279,600.00	0.33
ARCELORMITTAL	20,000	15.64	EUR	312,840.00	0.37
ATOS SE	8,328	74.32	EUR	618,936.96	0.74
AXA SA	100,000	25.11	EUR	2,511,000.00	2.98
BNP PARIBAS	55,000	52.83	EUR	2,905,650.00	3.45
BOUYGUES SA	20,888	37.88	EUR	791,237.44	0.94
CAPGEMINI SE	8,000	108.90	EUR	871,200.00	1.04
CARREFOUR SA	22,438	14.95	EUR	335,448.10	0.40
CNP ASSURANCES	8,333	17.73	EUR	147,744.09	0.18
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	45,073	36.50	EUR	1,645,164.50	1.95
CREDIT AGRICOLE SA	10,252	12.93	EUR	132,507.10	0.16
DANONE	40,661	73.90	EUR	3,004,847.90	3.57
DASSAULT SYSTEMES SA	10,026	146.55	EUR	1,469,310.30	1.75
EDENRED	5,000	46.10	EUR	230,500.00	0.27
EIFPAGE	5,000	102.00	EUR	510,000.00	0.61
ELIOR GROUP	21,159	13.10	EUR	277,182.90	0.33
ENGIE	40,000	14.40	EUR	576,000.00	0.68
ENGIE SA	83,000	14.40	EUR	1,195,200.00	1.42
ENGIE SA	17,000	14.40	EUR	244,800.00	0.29
ESSILORLUXOTTICA	15,070	135.80	EUR	2,046,506.00	2.43
EUTELSAT COMMUNICATIONS	25,000	14.49	EUR	362,250.00	0.43
FAURECIA	5,000	48.03	EUR	240,150.00	0.29
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	2,000	85.40	EUR	170,800.00	0.20
GECINA SA	3,000	159.60	EUR	478,800.00	0.57
GETLINK SE	6,390	15.51	EUR	99,108.90	0.12
HERMES INTERNATIONAL	1,800	666.20	EUR	1,199,160.00	1.42
ICADE	3,000	97.05	EUR	291,150.00	0.35

FRANCE EPARGNE ACTIONS

IMERYS SA	5,000	37.68	EUR	188,400.00	0.22
INGENICO GROUP	2,000	96.80	EUR	193,600.00	0.23
IPSOS	12,000	28.95	EUR	347,400.00	0.41
JCDECAUX SA	5,165	27.48	EUR	141,934.20	0.17
KERING	2,517	585.20	EUR	1,472,948.40	1.75
KORIAN	20,392	41.92	EUR	854,832.64	1.02
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	7,500	23.83	EUR	178,687.50	0.21
LEGRAND SA	10,000	72.64	EUR	726,400.00	0.86
LOREAL	2,000	264.00	EUR	528,000.00	0.63
LOREAL ACT PROV PRIME DE FIDELITE	10,000	264.00	EUR	2,640,000.00	3.14
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	14,000	414.20	EUR	5,798,800.00	6.90
MERCIALYS	10,000	12.33	EUR	123,300.00	0.15
MICHELIN (CGDE)	3,000	109.10	EUR	327,300.00	0.39
M6-METROPOLE TELEVISION	30,000	16.78	EUR	503,400.00	0.60
NATIXIS	100,000	3.96	EUR	395,800.00	0.47
NEXANS SA	5,000	43.49	EUR	217,450.00	0.26
ORANGE	140,000	13.12	EUR	1,836,800.00	2.18
ORPEA	2,000	114.30	EUR	228,600.00	0.27
PERNOD RICARD SA	14,000	159.40	EUR	2,231,600.00	2.65
PEUGEOT SA	30,000	21.30	EUR	639,000.00	0.76
PLASTIC OMNIUM	20,000	24.90	EUR	498,000.00	0.59
PUBLICIS GROUPE	22,275	40.36	EUR	899,019.00	1.07
RENAULT SA	20,000	42.18	EUR	843,600.00	1.00
SAFRAN SA	16,400	137.65	EUR	2,257,460.00	2.68
SANOFI	60,000	89.62	EUR	5,377,200.00	6.39
SCHNEIDER ELECTRIC SE	18,300	91.50	EUR	1,674,450.00	1.99
SCOR SE	30,000	37.42	EUR	1,122,600.00	1.33
SOCIETE GENERALE SA	50,229	31.02	EUR	1,557,852.44	1.85
SODEXO	6,000	105.65	EUR	633,900.00	0.75
S.O.I.T.E.C.	2,000	93.70	EUR	187,400.00	0.22
SOLVAY SA	4,000	103.30	EUR	413,200.00	0.49
SOPRA STERIA GROUP	3,000	143.50	EUR	430,500.00	0.51
SUEZ	30,516	13.49	EUR	411,508.26	0.49
TARKETT - W/I	5,357	14.40	EUR	77,140.80	0.09
TECHNIPFMC PLC	20,000	18.91	EUR	378,200.00	0.45
TELEPERFORMANCE	5,000	217.40	EUR	1,087,000.00	1.29
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	20,000	7.40	EUR	148,000.00	0.18
THALES SA	3,000	92.52	EUR	277,560.00	0.33
TOTAL SA	133,781	49.20	EUR	6,582,025.20	7.83
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	8,000	140.65	EUR	1,125,200.00	1.34

FRANCE EPARGNE ACTIONS

VALLOUREC SA	100,000	2.81	EUR	281,200.00	0.33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	30,000	23.71	EUR	711,300.00	0.85
VINCI SA	27,613	99.00	EUR	2,733,687.00	3.25
VIVENDI	30,000	25.82	EUR	774,600.00	0.92
WENDEL	3,000	118.50	EUR	355,500.00	0.42
WORLDLINE SA - W/I	5,000	63.15	EUR	315,750.00	0.38
Titres d'OPC				996,398.07	1.18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				996,398.07	1.18
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	43	22,956.37	EUR	996,398.07	1.18
Créances				160,008.38	0.19
Dettes				-311,472.34	-0.37
Autres comptes financiers				100,273.25	0.12
TOTAL ACTIF NET				84,151,859.94	100.00